

CAHIER DES CHARGES

PROJET PEDAGOGIQUE ESCALADE A DESTINATION DES ECOLES PUBLIQUES

Merci de vous diriger à l'adresse suivant : <https://www.sarthe.fr/structure-descalade-mobile-et-structure-gonflable-multisports> afin d'obtenir plus d'informations.

MATERIEL MIS A DISPOSITION

- Tapis de réception (8)
- Tubes d'assurage (6)
- Baudriers (23)
- Cordes (6)
- Mousquetons (15)
- Gri gri (6)
- Dégaines (11)
- Smart (6)

ACCESSIBILITE AU SITE

- Véhicule et remorque d'une dimension de 12 mètres
- Prévoir un portail d'accès d'une largeur minimum de 3.50 mètres
- Vérifier le « sous terrain » de l'emplacement de la structure (si passage d'électricité, gaz, assainissement...)

SURFACE AU SOL ET REVETEMENT

- Prévoir une superficie de 100 m² (10 x 10)
- Un revêtement en herbe est privilégié
- Concernant le revêtement « Goudron » 4 trous seront réalisés afin de fixer des haubans pour assurer une stabilité de la structure.

STOCKAGE REMORQUE DE TRANSPORT

- La remorque utilisée pour le transport de la structure d'escalade mobile sera stockée sur le site.
- Prévoir un emplacement sécurisé
- Dimension de la remorque (longueur 6.50 m x largeur 2 m)

STOCKAGE TAPIS

- Prévoir un lieu hors d'eau

INTERVENTION DES MONITEURS DIPLOMES

- Mardi, jeudi et vendredi.

ASSURANCES

- Tout accompagnateur doit obtenir un agrément escalade (cf. : Projet pédagogique déposé auprès de l'Inspection Académique).
- Nous avons besoin d'un document de votre assureur « **attestant garantir sans franchise tous les risques et dommages sur le mur d'escalade, bien mobilier prêté par le CG, à hauteur de la valeur de remplacement de celui-ci, soit 33 000 €** ».

RAPPEL DES REGLES EDUCATION NATIONALE

- Cycle 1 : Seulement de l'initiation (pas d'escalade)
- Cycle 2 : Utilisation de la structure jusqu'à 3 mètres
- Cycle 3 : Escalade

SECURITE

- **Protéger la structure d'escalade mobile en dehors des heures d'enseignement**
- Prévoir un périmètre de sécurité matérialisé par des barrières ainsi que des affiches interdisant l'utilisation du Mur.

Remarques : Lors de conditions météorologiques difficiles, seul le moniteur d'escalade est habilité à maintenir ou non l'activité.